OC'TÉHA
à Rodez :
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES
REQUISTANAIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU REQUISTANAIS

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Lédergues

ELABORATION
Arrêté le : 20 décembre 2021
Approuvé le : 22 février 2023
Exécutoire le :

VISA
Date : 23 février 2023
Le Président, Michel CAUSSE

Modifications - Révisions - Mises à jour

Localisation communale
1:5 000

4.7.c

Liste des emplacements réservés

N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Localisation	Bénéficiaire	Superficie estimée (en m²)
04	Extension du cimetière	Lédergues	Le Claux	Commune de Lédergues	561
05	Extension du cimetière et création d'un parking	Lédergues	Lentin	Commune de Lédergues	608
06	Extension de cimetière	Lédergues	Falguière	Commune de Lédergues	421

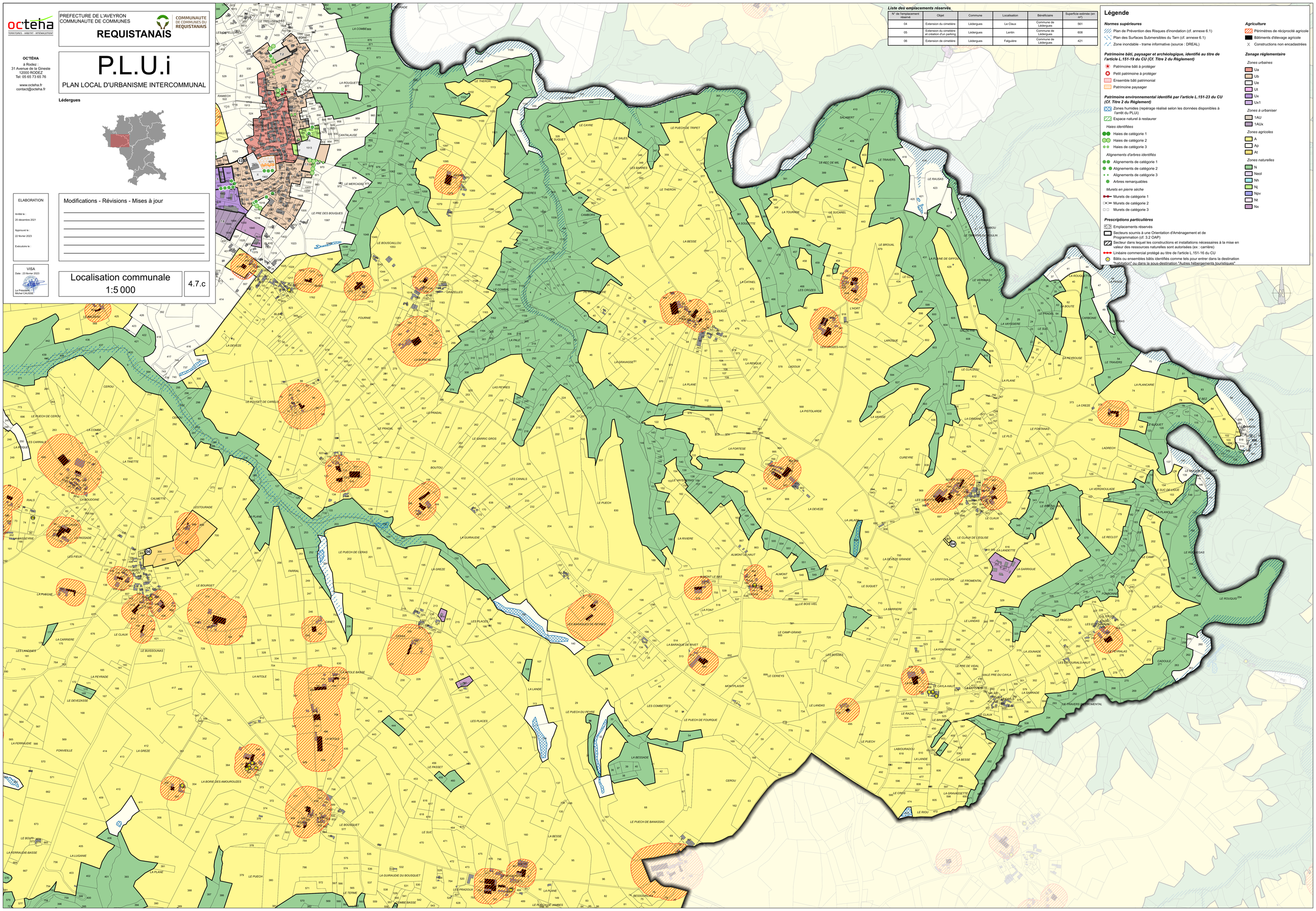

Légende

Normes supérieures

- Plan de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)
- Plan des Surfaces Submersibles du Tarn (cf. annexe 6.1)
- Zone inondable - trame informative (source : DREAL)

Patrimoine bâti, paysager et archéologique, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

- Patrimoine bâti à protéger
- Petit patrimoine à protéger
- Ensemble bâti patrimonial
- Patrimoine paysager

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

- Zones humides (repérage réalisé selon les données disponibles à l'arrêt du PLUi)
- Espace naturel à restaurer

Haies identifiées

- Haies de catégorie 1
- Haies de catégorie 2
- Haies de catégorie 3

Alignements d'arbres identifiés

- Alignements de catégorie 1
- Alignements de catégorie 2
- Alignements de catégorie 3
- Arbres remarquables

Murets en pierre sèche

- Murets de catégorie 1
- Murets de catégorie 2
- Murets de catégorie 3

Prescriptions particulières

- Emplacements réservés
- Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. 3.2 OAP)
- Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrière)
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du CU
- Bâtis ou ensembles bâtis identifiés comme tels pour entrer dans la destination "habitation" ou dans la sous-destination "Autres hébergements touristiques"

Agriculture

- Périmètres de réciprocité agricole
- Bâtiments d'élevage agricole
- Constructions non encadastrées

Zonage réglementaire

Zones urbaines

- Ua
- Ub
- Ue
- Ut
- Ux
- Ux1

Zones à urbaniser

- 1AU
- 1AUx

Zones agricoles

- A
- Ap
- At

Zones naturelles

- N
- Neol
- Nh
- Nj
- Nov
- Nt
- Nx